



La pompe à chaleur que j'ai fait installer ne marche pas.

Par **lionel**, le **16/01/2010** à **09:26**

Bonjour,

depuis mi novembre 2009 j'ai fait installer une pompe à chaleur par une entreprise en partenariat avec edf bleu ciel et depuis, toutes les semaines les installateurs viennent parce qu'il fait 16 degres dans la maison.

Alors je ne sais plus quoi faire, puis je récupérer mon argent et qu'ils reprenent leur materiel ?

Merci pour votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **16/01/2010** à **09:39**

[fluo]DGCCRF DU NORD[/fluo]
BP 10219 - 59, Boulevard Carnot
59029 LILLE Cedex
Tél. 03 20 13 62 00

[fluo]UFC - QUE CHOISIR de Lille[/fluo]
23, rue Gosselet
59000 LILLE
Tél. : 03.20.85.14.66

Bonjour, prenez contact avec la Dgccrf, l'Association UFC Que Choisir à Lille, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des consommateurs et pourront vous aider à trouver une solution satisfaisante, courage et bonne journée à vous.

Par **Philippe**, le **16/01/2010** à **14:58**

Bonjour à l'intention de Lionel,

J' ai le même problème que toi, installation d' une pompe à chaleur air/eau le 23 novembre 2009, j' ai froid chez moi entre 15 et 15.5° malgré 4 passages des techniciens de la société qui l' on installée, lors du dernier passage, ils ont dit que ça venait sans doute de nos radiateurs. Entre temps, j' ai appelé mon plombier pour l' entretien annuelle de ma chaudière gaz et lui exposer le problème. A la mise en service, ils auraient du faire un désembouage du système, mise d' un ballon tampon minimum de 200l, alors qu' il ne m' ont mis un 50 ou 75 l. J' ai l' intention de faire un dossier avec ma protection juridique contre la société qui m' a fait l' installation soit disant partenaire bleu ciel et certainement edf. Si j' arrive à glaner plus d' info je vous les ferais parvenir.

J' ai l' intention de faire reprendre le matériel et obtenir le remboursement de la facture par la société pour pouvoir rembourser le prêt que j' ai contracté à l' occasion de cette installation. (prêt obtenu dans d' étrange circonstance...)

Par **Gontrand**, le **20/01/2010** à **17:22**

Bonjour,

je crois que nous sommes plusieurs à connaître la même situation.

J'ai également fait installer une pompe à chaleur en juillet 2009 par un partenaire edf-bleu ciel/ Elle est déjà tombée en panne deux fois. A la 2ème intervention j'ai enfin appris que mon installation était pleine de boue et donc qu'il fallait la désembouer. On me propose donc un devis pour cette opération par le sous-traitant de l'opération. Tout semble assez bien rôdé. En effet, je n'apprends que tardivement le découpage des tâches (vente de l'appareil par une société, pose par une autre et entretien par une troisième). Ayant contacté mon plombier, celui-ci me dit que la société qui a vendu l'appareil aurait dû m'informer de la nécessité d'un désembouage au moment de la signature du contrat et que maintenant ce sera difficile de discuter. Je ne sais donc pas s'il faut faire faire ce désembouage indépendamment de l'entreprise partenaire edf ou s'il faut s'en référer à eux. Heureusement que le système fonctionne encore sur la chaudière à gaz car je suis encore en panne. Est-ce une situation isolée ou non?

Merci de vos conseils.

Par **Philippe**, le **20/01/2010** à **21:20**

bjr pour gontrand

je viens de voir ton message au sujet de ton installation.moi aussi mon plombier ma

confirmer qu'il faut faire un désembouage de l'installation avant mise en place de tout nouveau matériel sur l'installation existante. De plus mon plombier a relevé plusieurs anomalies sur mon installation ballon tampon trop petit par rapport à mon volume à chauffer ; pas de pots de désembouages installés, circulateur pas assez puissant. Mon installation ne fonctionne pas normalement. 15, 16, 17°, malgré 4 passages de la société. Je leur ai faxé un courrier relatant tous les faits et les constatations de mon plombier, qui n'a pas voulu faire l'entretien de ma chaudière pour le motif suivant que ça ne marche pas normalement et pour ne pas mettre sa responsabilité en cause, chose que je comprends. Et de même j'ai fait un dossier au près de ma protection juridique pour qu'il m'assiste dans mes démarches et pour me dire si le dossier rentre dans les catégories des litiges, ce que je t'invite à faire appel là si tu en as une. Dans le courrier que j'ai adressé à la société je leur ai dit que je faisais un dossier à ma protection juridique pour me faire valoir ce que droit, mise en conformité de mon installation, en espérant trouver une solution équitable pour tout le monde. En espérant t'avoir éclairé, j'attends une réponse; si j'ai du nouveau je le ferai savoir.

philippe

Par **Gontrand**, le **20/01/2010** à **22:30**

Philippe,

Merci pour tes conseils. Je pense également constituer un dossier juridique. En attendant je vais aussi contacter l'UFC que choisir pour savoir ce qu'ils en pensent.

Je donnerai alors des nouvelles dans quelques jours.

Gontrand.

Par **sophieluna**, le **05/11/2010** à **15:26**

ou de faire intervenir une personne compétente pour contrôler si c'est dû à un sous-dimensionnement ou un problème d'installation ... si vous êtes dans le 77 je peux peut-être vous éclairer à tous problèmes il y a une solution...